

Mercredi 24 mars

Conférence 3

10h30 – 11h

«Réglementations REACH / Biocides & C.L.P. : êtes-vous prêts aux changements ?»

Les règlements R.E.A.CH. et C.L.P, obligatoires dans tous leurs éléments et directement applicables dans tous les Etats membres Européens, concernent tous les fabricants, importateurs et utilisateurs en aval de substances telles que celles, de préparations et d'articles, qui ont des obligations et sont sujets à sanction en cas de contrôle. La directive Biocides (98/8/CEE), quant à elle, concerne tous les fabricants, importateurs et distributeurs de produits biocides. Un règlement doit voir le jour, et l'Agence Européenne des Produits Chimiques s'organise déjà.

Comme il est important aujourd'hui que vous, industriels, soyez au fait de vos obligations, D.E.S.I.R.S. e-Conseil analyse ces réglementations pour vous, vous accompagne et vous oriente dans leurs applications concrètes.

Sandra FORT, Directrice Scientifique, Expert Ecotoxicologue Réglementaire, D.E.S.I.R.S. e-Conseil

